

Procès-verbal

Présents :

Enseignantes : Anne-Séverine Jacquier (directrice), Emmanuelle Romoeuf, Dorothee Quillot, Florence Taberlet, Lucie Durant, Myriam Bienert, Virginie Britti, Cindy Trapier.

Atsem : Christianne Mortamais.

Mairie : Madame Simian, Madame Teyssot.

Parents d'élèves : Monsieur Caclin, Madame Casado, Madame Croisier, Madame Dobignard, Monsieur Dronnet, Madame Mus, Madame Revel.

Education Nationale : Mr Pastor (DDEN).

Excusés : Alexandre Boillot, complément d'Anne-Séverine jacquier en classe de petite section

1. Vote du règlement intérieur

Proposition d'ajouter l'interdiction d'entrer dans l'école avec des animaux, y compris la cour de récréation, car c'est arrivé plusieurs fois l'année dernière et cette année. La proposition est validée.

Parents d'élèves :

Le plan Vigipirate doit-il être évoqué dans le règlement ?

À partir de quel âge un enfant peut-il rentrer à l'école ? Est-ce un choix de l'école ou de la réglementation ? Des arrivées en cours d'année sont-elles possibles ?

Mme Jacquier :

Le plan Vigipirate apparaît dans le PPMS qui sera abordé plus tard dans la réunion.

Concernant l'âge, les enfants sont acceptés à partir de deux ans en fonction des places disponibles, mais ici les classes sont chargées donc l'accueil des élèves se fait à trois ans. C'est un choix de l'Education Nationale, les enfants en-dessous de 3 ans ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Concernant les arrivées en cours d'année, oui elles sont possibles, si l'enfant est dans l'année de ses trois ans et que la famille arrive en cours d'année sur la commune (déménagement).

D'ailleurs, il y a trois nouveaux élèves qui doivent arrivés d'ici le mois de janvier 2018 (nouveaux arrivants sur la commune).

Vote pour le règlement : 0 contre, tout le monde pour.

2. PPMS

Description du PPMS (projet particulier de mise en sécurité). Modifié cette année, avec ajout d'une partie intrusion attentat afin d'anticiper une éventuelle intrusion dans l'école.

Premier cas : PPMS alerte chimique ou industrielle En cas d'inondations ou une alerte chimique, alors un confinement est obligatoire. Ce sont les services de secours qui décident ensuite d'une évacuation éventuelle.

Deuxième cas : Pour une intrusion dans l'école, 2 possibilités sont proposées, soit on se cache, soit on évacue l'école. L'année dernière la première option avait été choisie, cette année, la seconde a été effectuée (sortie dans le jardin ou la cour). Cependant cette dernière a été déconseillée par les gendarmes, présents lors de cet exercice.

Mme Britti:

La classe des MS/GS ne peut pas sortir de l'école en cas d'évacuation rapide.

Lors de cet exercice, il a été évoqué de mettre un portillon dans le jardin derrière sa classe, pour accéder à l'extérieur vers la rue.

Parents d'élève :

La crèche qui est mitoyenne est-elle plus protégée ? Est-ce envisageable d'aller dans la crèche en cas d'intrusion ?

Mme Jacquier : Il existe un accès mais si une alerte est déclenchée dans l'école, la crèche se confinera.

Explication de l'installation des alarmes :

- Alerte chimique ou industrielle : sirène extérieure, si information par téléphone, sifflets rouges dans chaque salle.
- Alerte intrusion : alarme bruyante et très différente de l'alerte incendie. Permet aussi de masquer le bruit des enfants.

Les exercices sont présentés sous la forme d'un jeu aux enfants : « le chat et la souris ».

Les enfants n'ont pas été perturbés par ces exercices.

Mr Pastor : rappelle qu'il est important de préciser que les parents n'ont pas le droit d'aller chercher leurs enfants à l'école en cas d'alerte.

Distribution du PPMS aux parents d'élèves.

Films occultant

Parents d'élèves :

Puisque toutes les salles de l'école sont vitrées, est-il possible de mettre des films occultant pour éviter que les enfants/enseignants ne soient vus depuis l'extérieur ?

Mme Simian : Le préfet déconseille de mettre des films occultant sur les vitres.

Dans le cas des locaux de l'école maternelle, il faut y réfléchir car il y a beaucoup de baies vitrées.

Parents d'élèves : Demande s'il y a une possibilité d'installer des films pour voir dehors mais ne pas être vu de l'extérieur.

Sécurité Rue Neuve

Parents d'élèves :

Un autre problème concernant la salle de danse et la salle de sieste, qui donnent sur la rue Neuve : avec le nouveau restaurant scolaire, la route a été surélevée, et les murets de protection arrière de l'école ont été supprimés pour créer une place de parking pour le camion de livraison des repas. Dorénavant, les vitres sont à 10-20 cm du sol et il n'y a aucun élément de protection (mur ou poteau) pour protéger d'un véhicule (accident, attentat). Ces salles sont utilisées toute la journée, soit pour des activités ou pour la sieste, et les enfants sont situés juste derrière les vitres. Un parent fait remarquer que cette rue est en sens unique, mais que des automobilistes circulent quand même à double sens, ce qui augmente le risque, la place de livraison est située entre les 2 salles, et on n'est également pas à l'abri d'un accident par le livreur.

Mme Simian :

Le problème a déjà été signalé aux services techniques, qui sont venus voir. Le sujet a été remonté.

3. Effectifs

Présentation de l'école, des effectifs de l'école : 135 élèves

28PS

26 PS-MS A

27 PS-MS B

26 MS-GS

28 GS

Trois inscriptions et un départ pour le mois de janvier. Il y a plus de petits qui arrivent que de grands qui partent, donc risque d'ouverture d'une sixième classe dans les années à venir.

Serait-il possible d'anticiper les éventuelles ouvertures de classe ? Nécessité d'anticiper le nombre de nouveaux arrivants sur la commune ainsi que les nouvelles constructions afin de prévoir le futur nombre d'élèves.

Mme Simian explique qu'il est compliqué de trouver des nouveaux locaux mais qu'il est aussi difficile de prévoir à l'avance car la décision de l'éducation nationale d'ouvrir une classe se fait souvent en septembre.

Elle explique que cette année il y a eu trois classes d'ouvertes, et la municipalité a anticipé puisqu'elle a acheté du matériel pour les trois classes alors que l'ouverture est effective en septembre.

Un parent : Vous l'avez sûrement quand ?

Mme Simian : La réponse définitive se fait le jour de la rentrée, pendant les vacances il peut y avoir des déménagements, et lorsqu'on est à un enfant près, cela peut remettre en question l'ouverture. Un parent précise qu'au Parc, cela a été acté au Conseil d'école du mois de juin.

Parents d'élèves : Il y a également besoin d'anticiper aussi le côté personnel, une ATSEM manque déjà donc si une nouvelle classe ouvre, il faut anticiper.

Mme Simian : Pour les locaux, il y a un projet de construction d'une nouvelle crèche, situé en face du garage Citroën d'ici 2 à 3 ans. Ainsi l'ancienne crèche pourra redevenir une salle de classe.

Parents d'élèves :

Faites-vous un bilan des permis de construire afin d'anticiper ? Existe-t-il des statistiques pour anticiper les besoins dans les années à venir ? Y-a-t-il un lien entre les permis et le nombre de places ?

Mme Simian explique que cela n'est pas évident. Sur les logements sociaux, ils savent statistiquement combien de T2, T3, etc. vont être construits, et donc combien en moyenne il devrait y avoir de personnes. C'est plus compliqué sur les logements privés.

Toutes ces statistiques, ça n'est pas une science exacte et cela ne donne que des indications.

Les parents et les enseignants réagissent en expliquant que, sans attendre de données précises, une étude statistique réalisée en fonction du nombre de logements construits peut permettre d'anticiper certains besoins (comme une nouvelle classe, du personnel supplémentaire...).

Parents : dans certaines communes ou communautés de communes, il existe des études démographiques sur des grandes périodes (20 ans), qui servent à déterminer les grandes orientations et à prévoir les projets pour les écoles, les transports, les routes, etc. Est-ce que cela existe sur la CCPO ?

Mme Simian : oui ça existe.

Mme Jacquier : pour les statistiques, vous pensez évoquer cette question ?

Mme Simian dit qu'elle en parlera lors du prochain conseil municipal.

4. Etat des locaux

Mme Jacquier évoque la dégradation des locaux, qui d'ailleurs a été constaté à l'occasion de la dernière visite municipale, la semaine du 4 septembre 2017. Un courrier a déjà été fait à la mairie.

Présence de souris (constatée par les enseignantes, les élèves et les parents).

Mme Simian explique que Mme Granjon a dit que « lorsque les maîtresses arrêteront de laisser des miettes partout, il n'y aura peut-être plus de souris ».

Les enseignantes et les parents trouvent cette accusation outrancière et injuste.

Un parent demande s'il y a des problèmes pour faire le ménage.

La semoule utilisée en classe en manipulation est également mise en cause.

Enseignantes : La semoule, comme les gâteaux d'anniversaire, sont utilisés dans d'autres écoles sans qu'il y ait de souris.

Enseignantes : On ne mange pas des gâteaux tous les jours ; les anniversaires sont faits une fois par mois. Et les enfants n'ont pas de goûter.

Mme Simian : Par ailleurs une dératisation a eu lieu pendant les vacances d'été.

Parents d'élèves :

Une déléguée, qui est vétérinaire, fait remarquer que les souris sont dangereuses pour les enfants car leurs déjections sont porteuses de maladies qui se transmettent aux enfants.

Une autre déléguée, qui travaille dans l'immobilier et traite ces sujets de souris, souligne qu'il faut parfois intervenir plusieurs fois pour faire disparaître définitivement ces souris, et qu'il faut un an pour être sûr qu'elles sont éradiquées.

Conclusion de cet échange : On ne peut pas laisser la situation dans cet état.

Mme Simian : L'information va être transmise.

État des locaux

Mme Jacquier : Comme indiqué dans son mail le 12 octobre 2017 elle s'inquiète de l'état général de l'école.

Parents : y-a-t-il un projet de réhabilitation ?

Mme Simian :

Une reconstruction pour la maternelle avait été envisagée il y a quelques années, vers la chapelle des mariniers, mais le projet n'a pas abouti car lieu trop excentré du centre bourg.

La municipalité voudrait bien conserver une école dans le Centre Bourg, mais il est délicat de trouver un emplacement pour une école.

Parent d'élève : proposition de demander l'avis des parents avant de renoncer à un projet.

Mme Jacquier pose la question de l'état du « préau » actuel : Il s'agit plutôt d'une gloriette.

Mme Simian dit qu'ils ont commencé à chercher des solutions pour l'installation d'un préau ; mais il est important de comprendre qu'il faut l'accord des Bâtiments de France, et donc le projet doit être compatible, donc ça n'est pas évident.

Mme Quillot dit qu'il y a forcément une solution, même s'il faut l'accord des architectes des Bâtiments de France.

Mme Romoef: Nous avons également des problèmes dans les classes : odeurs et fuites d'eau.

Mme Jacquier : L'école se dégrade rapidement. Il faut faire de gros travaux. Besoin aussi de changer les sanitaires (robinets, éviers, lavabos et WC).

Mme Mortamais dit que les fuites sont présentes depuis longtemps.

Les parents interviennent pour expliquer que ce n'est pas une raison pour laisser les choses en l'état.

Mme Simian : Les fuites sont réparées à chaque fois qu'elles sont signalées.

Mme Jacquier : Il y a très souvent des fuites, donc je fais des demandes régulières et cela prend du temps.

Elle souligne qu'il ne suffit pas de réparer mais qu'il faut repenser les travaux en profondeur, sans faire de rafistolage. La directrice insiste pour faire un état des lieux.

Un parent d'élève suggère de prévoir un échancier pour réhabiliter l'école complètement, sur plusieurs années.

Mme Simian : s'engage à venir la semaine prochaine (27/11 au 01/12).

5. Le calendrier scolaire

Mme Jacquier fait un rappel concernant le calendrier scolaire (dates des vacances).

Les enseignants se demandaient s'il serait possible de travailler un mercredi pour pouvoir faire le pont de l'ascension. Mais ce n'est pas possible car nous devons nous référer au calendrier national. Il y aura donc classe le lundi 7 mai et le vendredi 11 mai. Les parents soulignent que de toute façon certains parents travaillent le mercredi et ne font pas le pont.

6. ATSEM

Mme Jacquier :

Constat : Nous avons une classe en plus et pas d'ATSEM affectée.

Mme Simian explique que la mairie refuse catégoriquement de mettre une ATSEM. Le Maire a pris une décision et il a clairement redit qu'il ne reverrait pas ses positions.

Mme Trapier : Pouvez-vous expliquer pourquoi vous avez pris cette décision ?

Mme Simian explique que l'Inspecteur qu'elle a rencontré en début d'année scolaire a bien précisé que Saint-Symphorien-d'Ozon n'avait pas à se plaindre car elle était bien dotée en Atsem, car normalement c'est 1 Atsem pour 2 classes. La mairie a des contraintes budgétaires, avec notamment des baisses énormes de dotation de l'Etat.

Elle explique qu'elle en parlera lors du vote du budget mais qu'ils ont des contraintes budgétaires ; chaque adjoint va défendre son budget, donc rien n'est gagné ; il y a aussi le sport par exemple.

Les parents d'élèves réagissent et répondent que l'école et les enfants doivent rester une priorité.

Mme Jacquier redit que la municipalité a effectivement des contraintes budgétaires, et comprend que le recrutement d'une ATSEM a un coût, mais c'est aussi un choix politique.

Mme Simian réagit en expliquant que non, qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte. Que ce n'est pas si simple.

La directrice demande quand même à faire un constat des difficultés rencontrées au quotidien lorsqu'il n'y a pas une Atsem par classe. Exemples concrets : comment fait-on s'il y a un accident (problème de propreté), et qu'on se retrouve seule dans une aile sans ATSEM ; situation qui a eu lieu récemment en classe Grande Section, la classe voisine étant en salle de gymnastique.

Difficultés pour gérer une classe au quotidien lorsqu'on est seul. D'autant plus que la configuration du bâtiment éloigne les classes.

Mme Simian répond qu'elle comprend bien, mais que c'est comme ça.

Les parents d'élèves demandent quelle solution est proposée lorsqu'une ATSEM est absente ? Pourquoi sont-elles remplacées à la cantine et pas dans les classes ?

Mme Simian : Si une atsem est absente, on ne peut pas la remplacer à l'instant T, nous n'avons pas le personnel.

Un parent : Ces absences peuvent sûrement s'anticiper, il faudrait prévoir du personnel qui puisse remplacer.

Mme Simian : On ne peut pas enlever un agent de son poste pour aller en remplacer un autre.

Enseignante : Certaines communes utilisent le personnel périscolaire, pour faire le remplacement ; cela pourrait-il se faire sur la commune également ?

Un parent évoque le cas d'Hanane, EVS administrative, qui a aidé la nouvelle classe, afin de se substituer à l'Atsem non affectée. Depuis fin octobre, Hanane n'est plus là, puisque son contrat est terminé.

Serait-il possible de prolonger le contrat d'Hanane sur le temps scolaire, le matin.

Mme Mortamais explique qu'Hanane vient d'être recrutée par l'Education Nationale pour devenir AVS.

Mme Simian : Sur un poste d'Atsem, on doit recruter une personne qualifiée qui a le diplôme d'ATSEM.

Une enseignante demande pourquoi ne pas recruter une personne sur un contrat de type contractuel, qui ait un CAP Petite Enfance, afin de ne pas embaucher une personne « à vie ». Serait-il possible d'envisager cela ?

Mme Simian : On va en reparler. Mais on m'a dit « non, c'est non. ».

Parents d'élèves : une des promesses de la municipalité lors des élections, étaient la garantie de la qualité et de confort au quotidien, mais là ce n'est pas le cas.

Mme Simian explique que l'Education Nationale demande beaucoup de choses, mais que c'est aux mairies de se débrouiller après. C'est là que ça devient difficile.

Un parent : le rôle de l'ATSEM n'est plus le même qu'il y a 30 ans, où elles étaient appelées « les dames de service ». Aujourd'hui c'est un métier en mutation, qui participe de plus en plus aux activités quotidiennes, et ont un rôle important à jouer auprès des enfants. Il faut tenir compte de cette évolution ; d'ailleurs, fin 2016-début 2017, les ATSEM étaient en grève nationalement, afin de réclamer un changement dans leurs statuts et leurs missions.

Mme Simian : oui c'est certain, mais il y a quand même un coût.

Un parent : Les budgets sont le choix de la municipalité ; et les enfants sont notre avenir, il serait donc primordial de ne pas sacrifier le budget de l'école.

La mairie subventionne depuis longtemps des réfections de façades, pourquoi ne pas prendre sur ce budget, surtout lorsqu'il manque de l'argent pour entretenir les écoles, ou pour mettre une Atsem ?

Mme Simian explique que pour les façades cela n'a rien à voir, ce n'est pas la mairie qui subventionne.

Combien représente 1 ATSEM, voire ½ poste d'Atsem, sur le budget de la commune? »

Mme Simian : Lorsqu'on embauche une Atsem, ça n'est pas que pour un an, mais jusqu'à la retraite.

Parent : Et pourquoi ne pas reprendre la solution de l'année dernière, aux Marais, avec un agent contractuel à 70% ?

Mme Simian explique qu'aux Marais, nous n'avons pas trouvé d'Atsem pour remplacer la personne qui partait à la retraite, donc il a fallu pallier mais cela n'est pas légal.

Les enseignantes doutent de la difficulté à trouver une atsem diplômée.

Mme Jacquier explique qu'elle a croisé une ancienne stagiaire qui dit avoir postulée mais n'a pas eu de réponse.

Mme Simian est perplexe. Elle souhaite avoir le nom de cette personne. Elle est surprise qu'on puisse mettre sa parole en doute. Elle explique que si la situation continue comme ça elle va quitter le conseil d'école.

Un parent : Puisqu'il y a une cinquième classe, il y a potentiellement plus d'enfants qui vont à la cantine et à la garderie. Comment cela se passe à la cantine ?

Mme Mortamais : Il n'y a pas que des Atsem ; nous sommes 6 personnes, donc 2 agents en plus des 4 Atsem.

Mme Jacquier : Il y a en moyenne 55 enfants qui vont à la cantine.

Mme Simian : c'est vrai qu'il y a plus d'enfants, mais on a mis le personnel nécessaire, car il y a des obligations.

Mme Jacquier : depuis 2 jours, la personne qui s'occupe de la classe sans ATSEM est malade et n'est pas remplacée. Les ATSEMS se sont organisées efficacement pour pallier mais le premier jour elles n'étaient pas informées.

Mme Mortamais confirme qu'elles sont 4 au lieu de 5 prévues pour la cantine.

Mme Jacquier : donc ça fait plus d'enfants à gérer.

Mme Mortamais précise que Mme Granjon est au courant, mais qu'elle n'a trouvé personne pour faire le remplacement.

Un parent demande comment est fait le ménage, puisque il y a plus d'élèves et l'école s'est agrandi, car il y a une salle de plus, donc logiquement il y a plus de saleté ?

Mme Simian : le ménage est fait ; d'une autre façon mais il est fait.

Mme Simian décide alors d'appeler Mme Granjon qui explique qu'ils cherchent à recruter mais qu'ils ne trouvent personne.

Un parent évoque l'enfant qui a été laissé seul dans une classe au retour de la garderie du matin. Il y a confusion et Madame Mortamais parle d'un enfant de l'école privée, qui a été oublié dans la cour de l'école public, un midi.

Mme Teyssot explique que c'est juste qu'il était au mauvais endroit, parce que les agents ont mal compté. Il y avait quand même des adultes avec lui.

Un parent demande pourquoi les enfants de l'école privée passent par la cour de l'école publique au retour du restaurant scolaire, et donc sont mélangés avec les enfants de l'école publique ; d'un point de vue sécurité, ça complexifie l'organisation. Pourquoi ne rentrent-ils pas directement dans leur école ?

Mme Jacquier redit que dans l'école il y a quand même 50 petites sections mais une Atsem en moins, ce qui est conséquent et qui a un impact direct sur le déroulement des journées au quotidien.

Mme Simian pose la question suivante : Est t-il possible de refuser l'inscription de certains nouveaux enfants l'an prochain, puisque l'école n'est pas obligatoire ?

Mme Jacquier : Il faut demander confirmation à l'inspecteur. Effectivement, l'école n'est pas obligatoire jusqu'à 6 ans, mais c'est un choix des parents, et l'état se doit d'accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école si les parents le demandent.

Un parent demande s'il est possible de changer le roulement des Atsem. Cela semble compliqué pour une classe de petits d'être sans ATSEM et également pour la classe des petits moyens qui se retrouvera en fin d'année sans ATSEM. Pourquoi ne pas faire un roulement sur la journée.

Réponse de l'école :

Les enseignantes expliquent que ce fonctionnement n'est sûrement pas idéal : On essaie cette année, nous fonctionnerons différemment l'an prochain si la situation devait se poursuivre.

Le roulement sur la journée faite aux Marais, est visiblement la raison qui a épuisé les Atsem, et 2 d'entre elles sont tombés malades.

Mme Quillot explique qu'elle s'est proposé d'être la première classe sans ATSEM, pour laisser les petits gagner en autonomie.

Une discussion a lieu sur l'organisation, avec un roulement possible à chaque semaine.

Les enseignantes en rediscuteront tout au long de l'année, et adapteront en fonction.

Mme Trapier demande s'il est possible de recruter des contractuelles, ou des stagiaires Atsem, ou des Atsem sans concours.

Mme Simian répond que ce n'est pas possible, car illégale. Les mairies sont dans l'obligation de recruter maintenant des ATSEM ayant leur diplôme.

Un parent dit qu'aux Marais, c'était bien un agent et non une Atsem.

Mme Simian explique que c'était une solution temporaire, pour dépanner, sur quelques mois.

Mais lorsque la mairie a cherché une Atsem pour les Marais, cela a été très difficile. »

Mme Britti explique, qu'au-delà de l'aspect sécurité, la qualité du travail n'est pas la même lorsqu'il n'y a pas une ATSEM par classe.

Mme Simian : Dans le cas présent, on n'est pas dans la recherche d'une Atsem, puisqu'on a dit qu'on ne mettait pas d'Atsem. Elle rappelle qu'il s'agit d'une décision du Maire et de toute l'équipe et elle n'est pas discutable.

Mme Simian explique qu'elle a eu une journée très chargée et que toutes ces remarques sont fatigantes, qu'elle se sent agressée et qu'elle souhaite quitter le conseil si cela se poursuit dans ces conditions.

Les parents et les enseignants : Nous comprenons que cela soit difficile pour vous mais vous êtes la représentante de la municipalité, et pour nous, parents et enseignants, il est normal qu'on s'adresse à vous.

Une enseignante : Lors du « café » de rentrée le Maire a dit « tout à l'air de bien fonctionné, puisque je n'ai pas eu de retour ». Nous, les enseignantes, ne souhaitons pas réagir à ce moment là car ce n'est pas le lieu, mais lors du conseil d'école, qui est une instance prévue pour ça.

Monsieur Pastor : La question des Atsem va ressortir à chaque fois, la solution serait la création d'un poste.

Mme Jacquier : Je pense qu'une décision peut évoluer car lors d'une réunion en mairie, Monsieur le Maire a dit qu'il n'avait pas pour projet de réduire le nombre d'ATSEM par classe.

Une enseignante : cela fait longtemps que je suis sur la commune, et vous-même avez déjà dit en conseil d'école il y a plusieurs années, que cela n'était pas dans votre optique d'enlever des Atsem.

Mme Simian précise qu'elle est dans une nouvelle équipe municipale, donc que les projets sont différents des anciennes équipes dans lesquelles elle a participé. Elle confirme que la décision n'est pas celle du Maire seul, mais de l'ensemble des élus.

Mme Simian propose en conclusion une réunion avec le Maire, et l'ensemble des personnes concernées pour en rediscuter.

Cette proposition est approuvée par la majorité des enseignantes et parents.

Mme Simian explique que la commune a perdu 300 000 €.

Mr Dronnet demande des explications sur ce chiffre.

Mme Simian explique qu'il s'agit de la perte de la Dotation de l'Etat.

Mr Dronnet précise que c'est une perte sur plusieurs années, depuis 2014, et non depuis l'année dernière. Et dans le même temps, il précise qu'il y a une augmentation des recettes, par exemple de la taxe d'habitation ; pas en taux, mais en montant.

Mme Simian répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts.

Mr Dronnet précise qu'il ne s'agit d'une augmentation du taux mais des rentrées d'argent pour la commune, ce qui est normal puisque la population augmente, notamment.

Pour conclure, les enseignantes expliquent qu'elles font au mieux, avec la plus grande conscience professionnelle.

7. Le temps de sieste

Mme Jacquier explique qu'il y a des difficultés d'organisation, car il y a 48 couchettes pour 94 petits et moyens. Certains enfants ne viennent pas l'après-midi, pour l'instant. Et certains moyens ne sont plus couchés alors qu'ils en auraient besoin.

Le dortoir actuel est complet, la salle de danse, qui sert de dortoir l'après-midi, également.

Les petits viennent de plus en plus l'après-midi comme nous finissons à 16H30. L'an dernier il y avait 5 ou 6 petits qui venaient en début d'année et nous avons fini l'année avec une dizaine d'enfants (en petite section). Cette année il y a déjà une quinzaine d'enfants qui vient l'après-midi. En fin d'année, elle estime qu'il manquera une vingtaine de lits.

Il est envisagé de mettre des lits superposés ou de lever petit à petit les moyens, mais cela ne respectent pas leur rythme chrono-biologique.

Parents d'élèves : L'utilisation de la salle de musique qui contient des escaliers est-elle une solution définitive ?

Mme Jacquier explique que la salle de musique est pour l'instant utilisée car nous n'avons pas le choix, mais il faut voir avec les enseignants de l'école élémentaire qui souhaiteraient aussi pouvoir utiliser la salle de musique.

Il est également envisagé de mettre des lits superposés ?

Ajouter sur le budget, des matelas, des coussins, des tapis de sol ?

Mme Simian demande de lui envoyer rapidement le coût de l'achat éventuel de lits superposés, et elle le présentera au vote du budget.

8. Présentation du carnet de suivi

Présentation du carnet de suivi aux participants présents. Il est sous forme de classeur avec des pages de couleur, une couleur par domaine et des étiquettes.

Nous avons un problème car les imprimantes n'impriment pas correctement sur les étiquettes. Possibilité d'imprimer à la mairie ? Ou de voir pourquoi la photocopieuse n'imprime pas correctement.

Le carnet de suivi sera donné aux familles en février et en juin avec un commentaire pour ces deux périodes. Séparation des cinq domaines par des feuilles de couleur, des étiquettes qui seront collées au fur et à mesure des réussites des élèves. .

En fin de grande section, il y a également un bilan annuel, défini par l'Education Nationale, qui fait une synthèse des acquis de maternelle.

Mme Simian propose de voir avec Monsieur Mougeot et le cas échéant de faire venir un technicien pour nettoyer la photocopieuse.

9. Communication avec la mairie

Mme Jacquier explique les difficultés qu'elle rencontre pour communiquer avec la mairie. Nous avons découvert que la secrétaire, Mme Tombalian, avait changée, sans en avoir été informée. Sa remplaçante, Mme Pouilleul, ne serait plus joignable que le matin, car elle travaille dans un autre service l'après-midi.

Mme Simian explique que les mairies ont des missions supplémentaires (pacs, changements de prénom par exemple), et que l'ancienne secrétaire a changé de service.

Mme Jacquier précise que son jour de décharge est le mardi, mais Mme Pouilleul n'est pas joignable parce qu'il y aurait une réunion hebdomadaire à laquelle elle participe ; ceci est une vraie difficulté, d'autant que Mesdames Trauet et Alberti (autres directrices d'école) sont également déchargées le mardi.

Les enseignantes demandent comment faire ? Quelle solution peut-on envisager pour avoir un interlocuteur disponible, à minima le jour de décharge ?

Mme Teyssot dit que pour les élus, c'est la même chose, lorsqu'on veut la voir et qu'elle n'est pas là, il suffit de revenir le lendemain.

Mme Jacquier explique que sa décharge est le mardi, c'est le jour prévu pour faire notamment l'administratif, et que les autres jours, elle a une classe à gérer, elle ne peut donc pas facilement appeler les autres jours.

Mme Simian va se renseigner.

Mme Jacquier :

Concernant le livre de Noël offert à chaque enfant pour les fêtes, une lettre a été reçue afin de préciser l'utilisation spécifique du budget donnée par la mairie à cette occasion. Jusqu'à cette année, l'argent restant était utilisé pour acheter des livres pour l'école.

Mme Simian explique que la trésorerie s'est rendue compte que les enseignants n'utilisaient pas entièrement l'argent alloué pour ces livres-cadeau, et qu'avec le reste ils achetaient « un cadeau » de classe. Ce qui est compliqué à gérer après pour la comptabilité.

Les enseignantes expliquent que ce choix leur prend beaucoup de temps, et qu'il est très difficile de respecter au centime près le montant alloué par enfant ; de plus elles obtiennent des remises auprès des éditeurs, et donc il y a souvent un petit reliquat qui permet de compléter par des livres pour la classe.

Un parent demande s'il est possible de changer simplement l'intitulé auprès de la comptabilité.

10. Budget EPS

Mme Jacquier : Le budget EPS n'apparaît pas dans le courrier que nous avons reçu en 2017.

Mme Simian répond qu'il y a bien un budget de 300 euros qui est alloué à l'école tous les ans. Il y a donc un oubli sur le courrier.

11. Nouvelle classe

Lucie et Florence, les deux maîtresses de cette classe, expliquent qu'il a fallu un peu de temps pour que tout se mette en place mais avec l'aide des parents, très actifs, et les aides de la mairie, la classe est maintenant bien équipée et agréable. L'arrivée des porte-manteaux/casiers en novembre, dans le couloir est une bonne chose, car cela a été compliqué en début d'année. Il y a encore des commandes en attente (matériel pédagogique, qu'il nous manquait jusque-là), mais c'est souvent le cas pour les meubles avec Develay. Par contre il a fait très chaud, surtout en septembre, Octobre.

Mme Simian dit qu'elle prévoit de présenter au budget la climatisation dans la classe (les travaux sont envisagés avant les vacances de Pâques), de faire abaisser le plafond (pour éviter la résonance du son), et d'enlever les moquettes dans les salles de musique et de danse (qui servent de salle de sieste).

Un parent d'élèves propose de donner une dizaine d'ordinateurs à l'école (obtenus par plusieurs parents), pour la nouvelle classe ou une autre. Les enseignantes vont y réfléchir.

Madame Simian propose de quitter le conseil car les questions suivantes ne concernent pas la mairie.

12. Spectacle de fin d'année/ Sortie de fin d'année/ Projets

- Sortie de fin d'année à la ferme du val d'Amby, sur le plateau de Crémieux. Visite de la ferme, des animaux, et maisons des trois petits cochons (en lien avec notre projet annuel).
 - Projet sur les contes traditionnels va être poursuivi pour la deuxième année consécutive.
 - Carnaval : date à définir
- Parents d'élèves : La kermesse aura lieu le samedi 30 juin, le matin à la salle Louise Labé.

13. Listes de classe / Réunion de rentrée / Conseil d'école

Parents : Serait-ce possible d'avoir la liste des classes la veille de la rentrée scolaire ?

Mme Jacquier : Oui, les listes pourront tout à fait être affichées la veille.

Parents : Est-il possible de voir avec l'école élémentaire pour que les réunions de classe ne tombent pas le même jour ?

Les enseignantes : Il faut voir avec l'élémentaire mais il ne faut pas que cela complique trop car les débuts d'années sont souvent très chargés.

Les enseignantes proposent de voir avec les collègues de l'école élémentaire.

Les parents d'élèves proposent également d'en parler au conseil d'école de l'élémentaire.

Parents : Peut-on commencer les conseils d'école à 18h30 ?

Mme Jacquier : C'est possible mais comme l'ordre du jour de ce conseil était très dense j'ai préféré commencer plus tôt. Nous ferons un conseil sur deux à 18h30.

14. Les contrats aidés

Les parents demandent s'il y a un impact sur l'école avec la fin des contrats aidés ?

Mme Jacquier répond « Oui ». Un adulte supplémentaire dans les écoles c'est toujours bénéfique et utile.

En l'occurrence, en ce début d'année, elle faisait office d'ATSEM dans la nouvelle classe. Son contrat s'est terminé fin octobre ; dorénavant, les ATSEM vont effectuer un roulement par classe, donc à chaque période, il y aura une classe sans ATSEM.

Monsieur Pastor rappelle que les DDEN ont une réunion qui est prévue avec la mairie où certains sujets pourront être évoqués, comme celui-là.

Signature de la directrice :

signature de la secrétaire :